

Des skaters autoconstruisent l'espace public



© CLAAP

La construction d'infrastructures ludiques et sportives est parfois innovante. Le Locle a fait confiance à des associations pour concevoir, développer et aménager des espaces publics. Les habitant·e·s ont réussi à faire vibrer la ville.

Par **Jérôme Heim**, chargé de recherches à l'Institut du management des villes et du territoire, Haute école de gestion Arc, membre de l'association SKate In Le Locle

Améliorer l'habitabilité d'une ville ou même d'un quartier ne fait pas partie des buts que l'on trouve écrits dans les statuts des associations SKate In Le Locle (SKILL) et Locle Urban Parkour (LUP). Et pourtant, difficile de ne pas considérer cette dimension lorsqu'on observe les dynamiques et les impacts des projets que ces deux organisations mettent en œuvre. À l'instar de nombreux clubs de sports, ces deux groupements ont pour objectif de promouvoir une activité pour laquelle les membres de l'association ont une passion commune. Pour les uns, il en va des sports de glisse urbains, skateboard, scooter (plus communément connu sous l'appellation de trottinette freestyle), vélo BMX et roller. Pour les autres, il s'agit du «parkour», une gymnastique acrobatique en ville.



© CLAAP

Les membres de ces deux associations ont opté pour l'autoconstruction d'infrastructures dédiées à la pratique de leur sport. La démarche contributive pour concevoir et réaliser ces installations apparaît ici aussi importante pour le territoire [1] qui les accueille que la seule finalité de disposer d'un espace d'entraînement dont la réalisation aurait pu être confiée à des entreprises spécialisées.

Environnement citadin et terrain de jeu

Ces projets d'autoconstructions associatives trouvent leur origine dans le souhait de jeunes adeptes de pratiquer leur sport dans un cadre adéquat au Locle. Ces activités ont la caractéristique d'utiliser l'environnement construit de la ville et ses éléments en les détournant de leur fonction initiale. Bancs, trottoirs, escaliers, mains courantes, etc. deviennent ainsi le support aux figures et aux acrobaties, ce qui peut être assimilé à une forme singulière d'appropriation de l'espace public. Si l'espace urbain est leur terrain de pratique originel, l'apprentissage et l'entraînement pour ces sports sont facilités par des infrastructures spécifiques, à l'instar des skateparks.

En Suisse, ces espaces d'entraînement sont en plein développement dans de nombreuses villes. Les autorités municipales cherchent certes à répondre à une demande, mais en même temps à réduire une utilisation ludique de l'espace public qui engendre inévitablement des nuisances sonores et des dégradations matérielles.

Pour la construction de skateparks, les collectivités publiques optent désormais pour des réalisations en béton, les préférant aux fréquentes installations modulaires inadéquates, car bruyantes, vite détériorées et inintéressantes pour les usagers. Proposant de multiples formes pour les différents types de pratique qui peuplent les sports de glisse urbains munis de roues, ils nécessitent toutefois de longues démarches et représentent un coût important. Face aux « épreuves » inhérentes à l'obtention de telles infrastructures (convaincre les élus, déterminer un lieu, élaborer un plan de financement, éventuellement rechercher des fonds privés complémentaires à l'investissement public, supprimer de probables oppositions, etc.), les adeptes des sports de glisse urbains, généralement jeunes, perdent courage et se désengagent de ce type de projet.

Au Locle, ville des Montagnes neuchâtelaises connaissant des difficultés budgétaires rendant incertaine la réalisation d'une telle installation par la commune, les sportifs ont préféré entreprendre les travaux eux-mêmes. Ils ont donc approché le gouvernement communal pour obtenir l'autorisation d'ajouter des éléments dans le périmètre d'une école, plus précisément dans la cour de récréation et sous un passage abrité. L'association n'a pas sollicité d'aide financière à la ville, mais son soutien sous forme de prestations des travaux publics pour des conseils en matière de construction, le transport de matériaux et le prêt d'outillage, ainsi qu'un encadrement socioculturel par les collaborateurs du Centre de loisirs et d'animations de l'ancienne poste (CLAAP). L'argent devait être obtenu auprès d'institutions tierces et servir à acquérir les matériaux. Les autorités ont accédé à la requête de l'association, à condition que celle-ci dépose et obtienne un permis de construire.

La dynamique du «chantier ouvert»

En juillet 2015, soit moins de neuf mois après le lancement du projet, les membres de l'association SKILL ont entrepris leur premier chantier ouvert. Au préalable, ils avaient conçu les installations qu'ils voulaient construire, étudié des principes de maçonnerie propre aux skateparks et réuni quelques fonds suffisants pour acheter briques, fer à béton, sable, gravats et ciment nécessaires à la réalisation du projet. Si l'idée était d'agrémenter la cour d'école de modules tels que plans inclinés ou murets de différentes formes et hauteurs, le passage couvert devait accueillir un petit skatepark muni de courbes.

En raison de la nature participative des chantiers, tributaires de la disponibilité des participants, les infrastructures n'ont été érigées que de manière progressive. Cette contrainte est rapidement devenue une vertu pour le projet. En effet, concevoir au fur et à mesure des éléments dédiés à la pratique des sports de glisse permet une optimisation de l'espace utilisé. La réalisation évolutive d'éléments offre aux pratiquants un moyen immédiat pour s'entraîner, favorisant le développement de leur activité et du nombre de sportifs qui représentent autant de personnes potentiellement intéressées à s'impliquer dans les futures réalisations.



© CLAAP

Ces chantiers ont entraîné une dynamique auprès d'autres publics que les seuls pratiquants de ces sports. Alors que le montage du projet réunissait les membres de l'association, les chantiers étaient ouverts à tous. Aux adeptes des sports de glisse urbains se sont alors ajoutés des amis et personnes souhaitant contribuer à un aménagement collectif de l'espace public, voire, pour certains d'entre eux, à se mobiliser pour leur intérêt. Des basketteurs ont ainsi obtenu de la Ville qu'elle rénove le terrain de basket-ball vieux d'un demi-siècle et présentant des affaissements à de multiples endroits. Des pratiquants de parkour, à l'origine de l'association LUP, ont approché l'association SKILL pour pouvoir eux aussi réaliser un terrain d'entraînement, lequel a pris place dans une pelouse en 2017. Lors des chantiers, des arbres ont également été plantés et des bancs installés.

En 2018, une fresque sera réalisée par un artiste en collaboration avec de jeunes Loclois. Le tout est le prétexte à des événements festifs réunissant participants aux chantiers, autorités et habitants de la ville. En dehors des heures

d'école, le week-end et les vacances, le périmètre du collège se transforme en vaste terrain de jeux, augmentant sa potentialité d'espace public.

La vie et l'habitabilité de la cité

Les espaces publics jouent un rôle de premier ordre dans la vie de la cité, car ils constituent des lieux de proximité et de convivialité nécessaires au développement socio-économique des territoires (Magnaghi, 2014) [2]. Or, si l'accessibilité aux espaces publics comme lieux de rencontre, de jeux et de détente s'inscrit dans un principe général de « droit à la ville » (Lefebvre, 1968), l'urbanisme contributif que représentent les chantiers ouverts par des associations peut être analysé comme un droit à « infrastructurer la ville » (Corsin, 2014).



© CLAAP

La contribution des habitants à l'aménagement des espaces publics dont ils ont l'usage en favorise l'appropriation, laquelle est au fondement de l'acte d'habiter (Chombart de Lauwe, 1976). Participer doit être ici compris dans sa triple dimension telle que la définit Joëlle Zask (2011) : en prenant part à un projet nécessairement élaboré en commun entre des citoyens (organisés en association) et une collectivité publique, ceux-là peuvent apporter leur « part » (besoins, désirs, savoir-faire, temps disponible, réalisations, etc.) à l'aménagement urbain et par conséquent recevoir une « part » en bénéficiant d'infrastructures répondant adéquatement à leurs attentes.

Le respect pour les installations que l'on constate chez ces utilisateurs/contributeurs peut être considéré comme un indicateur de cette appropriation. Mais ce n'est pas là le seul bénéfice de ce type de démarche qui conduit également au développement d'un pouvoir d'agir, de relations sociales, d'un sentiment d'ancrage local qui, ensemble, favorisent le bien-être d'un territoire, et partant, son habitabilité.

[1] Pour Moine (2006, p. 126), « le territoire est un système complexe évolutif qui associe un ensemble d'acteurs d'une part, l'espace géographique que ces acteurs utilisent, aménagent et gèrent d'autre part ».

[2] Quelques références :

- Chombart de Lauwe, P. H. (1976). Appropriation de l'espace et changement social. *Cahiers Internationaux de Sociologie*, 66, 141–150. Retrieved from <http://www.jstor.org/stable/40689859>
- Corsin, J. A. (2014). The right to infrastructure: A prototype for open source urbanism. *Environment and Planning D: Society and Space*, 32(2), 342–362. [En ligne](#)
- Lefebvre, H. (1968). *Le Droit à la ville*. Paris: Edition du Seuil.
- Magnaghi, A. (2014). *La biorégion urbaine. Petit traité sur le territoire bien commun*. Paris: Association culturelle Eterotopia France.
- Moine, A. (2006). Le territoire comme un système complexe: un concept opératoire pour l'aménagement et la géographie. *L'Espace Géographique*, (2), 115–132.
- Zask, J. (2011). *Essai sur les formes démocratiques de la participation*. Lormont: Le bord de l'eau.

